
a

FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration – Quatre-vingtième session

Rome, 17-18 décembre 2003

PROGRAMME MULTIDONATEURS DE LA BANQUE INTÉRAMERICAINE DE DÉVELOPPEMENT ET DU FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE POUR L'ÉRADICATION DE LA PAUVRETÉ RURALE EN AMÉRIQUE LATINE ET DANS LES CARAÏBES

Généralités

1. La pauvreté rurale est l'un des problèmes cruciaux auxquels l'Amérique latine et les Caraïbes continuent de faire face aujourd'hui, avec 64% de la population des zones rurales vivant au-dessous du seuil de pauvreté. Renverser cette situation constitue une priorité clé pour les pays de la région et répond aux objectifs de développement du millénaire adoptés par la communauté internationale. C'est dans ce contexte qu'en mars 2003, les Présidents de la Banque interaméricaine de développement (BID) et du Fonds international de développement agricole (FIDA) et un représentant du Gouvernement italien ont signé un *mémoire d'accord* établissant un programme d'action conjoint pour atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté rurale dans la région.

2. Depuis la signature du mémorandum, la BID et le FIDA ont avancé dans la définition des objectifs et des arrangements opérationnels du Programme multidonateurs pour l'éradication de la pauvreté rurale. Le programme fournit un appui et une structure opérationnelle pour la réalisation des objectifs définis dans le programme d'action, en spécifiant les objectifs, la zone géographique, les activités qui seront réalisées et les modalités d'intervention. Le Gouvernement italien a déjà fait une annonce de contribution au programme, et le Gouvernement canadien s'est également déclaré disposé à apporter un appui. Le nombre de partenaires devrait augmenter progressivement avec l'inclusion d'autres donateurs. Les objectifs et les mécanismes d'exécution décrits ci-dessous sont présentés au Conseil d'administration pour information.

Objectifs

3. Le mémorandum d'accord définit un programme de travail articulé autour de six domaines clés pour la réduction de la pauvreté rurale, à savoir: i) la promotion de politiques novatrices pour faciliter l'accès des ruraux pauvres aux actifs productifs essentiels; ii) l'amélioration du cadre institutionnel et les mesures axées sur la décentralisation des pouvoirs publics; iii) l'appui aux communautés indigènes et aux minorités ethniques; iv) la promotion des microentreprises rurales et l'accès des petits producteurs ruraux au marché, en encourageant leur participation à des entreprises communes avec le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les autres initiatives de développement; v) la mise en place de systèmes novateurs de microfinance dans les zones rurales; et vi) la promotion des activités comportant une approche intégrée multisectorielle.

4. Le programme d'action a cinq objectifs stratégiques:

- i) favoriser la coordination et la coopération entre donateurs afin de maximiser l'impact des investissements publics et privés sur la réduction de la pauvreté rurale;
- ii) élaborer des initiatives conjointes visant à atteindre les objectifs du programme d'action;
- iii) promouvoir des méthodes et des instruments novateurs pour réduire la pauvreté rurale et encourager le transfert et l'adoption de technologies appropriées;
- iv) maximiser l'effet catalytique des investissements; et
- v) suivre et évaluer l'impact.

5. Le programme d'action attache une grande importance à l'amélioration de la coordination et de la collaboration entre les organisations internationales de développement, contribuant ainsi aux efforts croissants déployés au niveau international pour harmoniser les politiques opérationnelles, les procédures et les pratiques de la communauté des donateurs, comme l'ont approuvé les dirigeants des institutions multilatérales et bilatérales de développement et les pays partenaires qui ont signé la Déclaration de Rome sur l'harmonisation en février 2003.

Coopération et gestion

6. Le programme sera géré conjointement par les organisations participantes, ce qui favorisera un processus de consultation permanente entre les partenaires, dans le respect des procédures de chaque institution. Un comité composé de deux représentants de chaque institution se réunira au moins une fois par an afin: i) de décider de l'orientation stratégique du programme et de s'assurer de la réalisation des objectifs fixés dans le mémorandum d'accord; ii) de préparer un plan de travail annuel tenant compte des besoins de la région, des résultats obtenus et des enseignements tirés pendant l'exécution du programme; et iii) de promouvoir le partage régulier de l'information et les échanges de vues entre les participants.

7. On mettra en place des mécanismes permettant un dialogue régulier avec les représentants des institutions et les experts œuvrant pour éradiquer la pauvreté rurale, en particulier les membres du Groupe interorganisations sur le développement rural en Amérique latine et dans les Caraïbes. Les plans de travail, les descriptions d'activité et tous les autres documents pertinents seront diffusés largement et de manière transparente aux diverses parties prenantes et au grand public, en recourant aux technologies modernes de l'information appliquées au développement et en tirant parti de l'abondante expérience accumulée par les programmes régionaux du FIDA et de la BID.

Mécanismes d'exécution et instruments de financement

8. Les fonds mobilisés seront utilisés pour financer: i) des initiatives à l'échelon des pays, avec la préparation et l'exécution d'activités conjointes BID/FIDA et l'élaboration d'initiatives pilotes prometteuses en termes d'innovation et d'apprentissage; et ii) des initiatives régionales ou sous-régionales encourageant l'adoption généralisée et la diffusion des meilleures pratiques de développement rural et alimentant le débat régional sur les politiques de développement visant à faire reculer la pauvreté.

9. Le programme s'appuiera principalement sur deux instruments de financement: i) le cofinancement dans le cas de projets des portefeuilles du FIDA et de la BID et/ou de composantes complémentaires qui en augmentent l'impact; et ii) le financement d'assistance technique pour la formulation conjointe de nouvelles initiatives ou de nouveaux projets ayant une importante composante axée sur l'innovation. Ces ressources seront allouées à la préparation de nouveaux projets concourant aux objectifs du programme d'une manière plus globale.

10. En outre, les organisations bilatérales pourraient souhaiter fournir un *financement parallèle*. Ces fonds, sous la forme de dons ou de prêts, pourront être utilisés pour diverses activités du programme mais ils feront l'objet d'une gestion administrative et technique distincte. La zone géographique et la définition des activités spécifiques à financer seront examinées et approuvées avec chacun des donateurs participants.

Phase initiale

11. Pendant la phase initiale du programme, les fonds seront gérés conformément aux procédures du FIDA relatives à l'administration des fonds supplémentifs, selon les mécanismes décrits dans les paragraphes 6 et 7 ci-dessus. Un fonds fiduciaire multidonateurs sera créé dans la deuxième phase du programme pour appuyer financièrement les activités du programme. Le programme est structuré en deux phases de manière à satisfaire aux exigences administratives et juridiques liées aux procédures requises pour l'établissement d'un fonds fiduciaire.

12. La première phase du programme consistera principalement à appuyer la formulation et l'exécution d'actions conjointes par le FIDA et la BID. Les objectifs seront les suivants: i) créer une synergie entre les initiatives d'investissement des deux institutions pour le développement rural; et ii) offrir une plate-forme pour la mobilisation de ressources additionnelles en faveur des initiatives visant à faire reculer la pauvreté rurale.

13. Les activités seront définies en fonction des domaines prioritaires et des objectifs stratégiques fixés dans le programme d'action. Les méthodes varieront selon la nature et le contexte du programme ou du projet en question. On accordera une attention particulière à la dimension territoriale du développement, en attribuant un rôle prioritaire aux organisations et institutions locales et en donnant une place de choix aux méthodes participatives.

14. Le point commun à toutes les activités du programme sera l'accent mis sur l'innovation, la coordination entre les donateurs et la généralisation des expériences. Le programme attachera également une importance particulière aux activités d'apprentissage *transrégionales*. De cette manière, il devrait également contribuer indirectement à une réduction de la pauvreté plus généralisée, au-delà de la région Amérique latine et Caraïbes.